

Le PASSE « Avortement »



Généralités

Le PASSE « Avortement » permet à l'éleveur adhérent du GDS, dont le troupeau subit un épisode abortif (avortements multiples) de faire des analyses afin d'en connaître la cause pour mettre en place le meilleur traitement pour résoudre cet épisode. C'est le vétérinaire sanitaire ou le vétérinaire du GDS qui décide de mettre en place un PASSE « Avortement ».



Mise en place d'un PASSE « Avortement »

Le vétérinaire effectue une visite ou un conseil, suite à un appel pour avortement. Le PASSE intervient **seulement s'il s'agit d'avortements multiples** :

- **Bovins** : au moins 2 avortements sur un mois ou 3 avortements sur une saison de vêlage (pour les cheptels de plus de 100 femelles : 4% du troupeau avorté en 9 mois).
- **Ovins** : au moins 3 avortements en 7 jours ou moins (caprins : dès le premier avortement)

Le vétérinaire doit remplir les fiches d'accompagnement des prélèvements qui servent de déclaration d'avortement.

Sauf accord en amont de la FRGDS, les analyses doivent être réalisées dans les laboratoires vétérinaires de la région PACA. De même le vétérinaire doit être basé dans la région PACA.

Types d'analyses et de prélèvements

3 types d'analyses peuvent être effectuées :

- PCR => doivent se faire le plus tôt possible et **moins de 8 jours après l'avortement**. Pour cela il faut selon les recherches soit des écouvillons (avortées et/ou avortons), les avortons entiers (**si moins de trois jours, sinon doit être congelé**), tube EDTA sur l'avortée.
- Sérologie => **au moins 14 jours après l'avortement**. Pour cela il faut des tubes secs sur plusieurs animaux du troupeau.
- Bactériologie (sur Petits Ruminants PR) pour la recherche et l'antibiogrammes de Salmonella. Pour cela il faut soit des écouvillons (avortées ou avortons, l'avorton ou le placenta – si moins de trois jours, avec cotyledons).

Selon le contexte, le vétérinaire et/ou le laboratoire choisiront les analyses à effectuer les plus appropriées.

Pour la PCR, certaines matrices sont à privilégier en fonction de la pathologie suspectée :

	Fièvre Q- CHLAM	SALMON ELLA	LISTERIA	NEOSPOR OSE (Bovins)	TOXOPLA SMOSE (PR)	PESTIVIR US (BVD/BD)	ANAPLASMOS E/ EHRlichiose	LEPTOSPI ROSE
Ecouvillon endocervical (Bovin) ou vaginal (PR)	1	2	2	(inadéquat)	(inadéquat)		2	1
Ecouvillon cotyledon	2	3	3			2		1
Contenu stomacal d'avorton	3	1	1					1
Encéphale d'avorton				1	1	3 (BD)		
Foie d'avorton*	3 (FQ)	1	1			3 (BD)		
Rate d'avorton		1	1			1		
Sang Total (EDTA) de la mère							1	

*foie : matrice à éviter car présence d'inhibiteurs

Dans cette fiche :

- Présentation des objectifs du PASSE
- Comment mettre en place ce PASSE
- Des analyses, un conseil
- Montants des prises en charges dans le cadre du PASSE
- Public concerné
- Contacts
- Cette fiche ne rappelle pas les obligations réglementaires liées aux déclarations d'avortement pour la brucellose !
- Cette fiche propose un protocole qui peut être adapté au cas par cas selon les préconisations du vétérinaire et/ou du laboratoire, dans la limite des plafonds de prise en charge (le surplus éventuel doit être facturé à l'éleveur !)



Dans tous les cas, si pas de suspicion particulière : Faire si possible des écouvillons endocervicaux (pour les bovins) ou vaginaux (pour les PR), de houppes placentaires, de la caillette de l'avorton, + rate avorton et si possible encéphale de l'avorton en entier.

Chaque écouvillon doit être dans son contenant bien identifié (organe + animal prélevé). Ne JAMAIS faire de mélange de plusieurs organes avec le même écouvillon.

Les analyses PCR sur avortons ou écouvillons vaginaux sont privilégiés. Les sérologies ne sont faites que si les avortements ont eu lieu il y a plus de 14 jours.

Pour les bovins, si un écouvillon est amené au premier avortement, il est conservé en congélation au laboratoire au cas où d'autres avortements surviendraient. Il sera alors repris avec les nouveaux.

Selon, le laboratoire, les prélèvements fournis, et les demandes des vétérinaires, différentes analyses peuvent être effectuées, n'hésitez pas à vous renseigner :

Bovins : BVD, FièvreQ, Chlamydie, Anaplasmose, Néosporose et Campylobacter...
PR : FièvreQ, Chlamydie, Salmonellose, Toxoplasmose, Border disease...

Après les analyses, un conseil !

Une étude des résultats avec votre vétérinaire (ou votre GDS qui reçoit une copie des analyses) vous permettra d'adapter le traitement qui sera prescrit par votre vétérinaire, pour être le plus efficace en limitant les résistances. Ils pourront également vous conseiller sur les mesures de prévention pour éviter que de nouveaux épisodes abortifs ne touchent votre troupeau.

Montant des prises en charges : 1 PASSE par élevage et par an

	Forfait maximum de prise en charge € TTC	Remarques
Visite vétérinaire	65€TTC/h pour les visites (maxi 2 h) 1 PASSE par élevage et par an *	Les analyses et les honoraires vétérinaires sont pris en charge directement par la FRGDS. Au-delà des forfaits, les factures sont à la charge de l'éleveur. Le vétérinaire doit obligatoirement renvoyer la fiche de compte rendu « PASSE Avortement », avec la copie des résultats d'analyses.
Analyses	Prise en charge selon le protocole ci-dessus de 1 PASSE par élevage et par an, dans la limite de 180 € TTC par PASSE*.	

- La FRGDS refacturera 20% de ces montants au GDS
- Le vétérinaire et le laboratoire doivent être basés en région PACA (sauf accord en amont de la FRGDS)
- La FRGDS se réserve le droit d'interrompre à tout moment cette prise en charge, sans avoir à se justifier
- * En cas de graves problèmes et après accord de la FRGDS, des dérogations pourront être accordées

Pour plus de renseignements :

FRGDS PACA
570, avenue de la Libération
04100 MANOSQUE
04.92.72.73.34
Mail : frgds.paca@reseaugds.com
Site internet : gds-paca.org

Votre GDS départemental
Coordonnées sur le site internet :
<https://gds-paca.org/contact/>



- **Public concerné**
L'ensemble des détenteurs de ruminants ayant leur siège d'exploitation en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. L'éleveur doit être adhérent au GDS et participer dans la mesure du possible aux formations proposées par le GDS.